

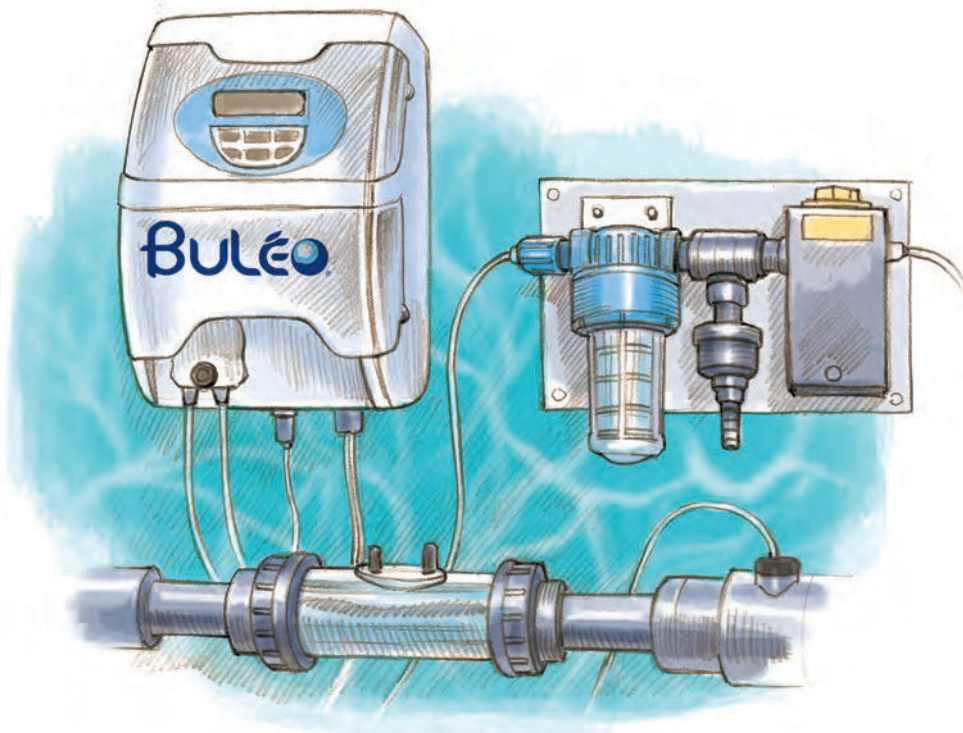
# Traitement Automatique

## BULÉO

Créateur de piscine depuis 1992



www.buleo.fr



Conseils & solutions

## klereo

10 ans d'expertise, N°1 de la piscine connectée

## Collectivités, votre système en détails...

Buléo vous remercie de votre achat et de votre confiance, Votre nouveau traitement connecté vous apportera de nombreux avantages, voici quelques conseils pour le bon fonctionnement de votre appareil.

Vous possédez un traitement automatique avec une mesure du chlore en millivolts (Redox mV). Chaque piscine a une mesure Redox différente, à l'installation de votre appareil, nos techniciens s'efforcent à adapter une consigne se rapprochant des 3 ppm de chlore nécessaire à la bonne désinfection de votre eau. Quelques heures après la mise en service, votre traitement se rapprochera de la consigne demandée. Il faudra alors analyser votre piscine afin de contrôler le taux de chlore et que l'on ajuste la consigne redox si besoin. Pour rappel, klereo mesure un courant dans l'eau qui est unique à chaque piscine, c'est pourquoi nous ne pouvons pas définir à l'avance à quel redox votre piscine sera entre 2 et 4 ppm de chlore. Cette correspondance Redox/ppm peut varier si le pH change, si le TAC change, le stabilisant change, d'un ajout de produit anti-algues ou autre, d'un remplacement de pompe, qui génère plus ou moins de courant vagabond dans l'eau (une mise à la terre équipotentielle est conseillée), il faut donc effectuer une analyse journalière.

Chlore liquide: une fois que votre valeur redox correspond à environ 3ppm notez là sur l'application avec la correspondance en ppm. 1 fois par semaine il est obligatoire d'inverser l'injection du chlore et du pH pour éviter une cristallisation du chlore. Maintenir un stabilisant entre 30 et 50 ppm

Le pH est moins compliqué et la mesure plus stable, une mesure journalière du pH et du TAC est nécessaire, dans notre région le tac doit être entre 100 et 150ppm.

Entretien: Malgré votre traitement automatique, il est indispensable de contrôler votre eau 1 fois par jour même si l'icône est vert, cela ne vous prendra que quelques minutes. Si vous constatez un dérèglement, nous vous invitons à contacter le magasin ou d'apporter un échantillon d'eau de votre piscine, une analyse et un ajustement seront réalisés. Un étalonnage des sondes pH et Redox à la remise en route à chaque printemps est obligatoire ou en cas de dérèglement. Il est indispensable de tenir en stock, du tubing, un tube péristaltique, une injection...

**RAPPEL:** pH = 7 à 7,4 **Chlore** = 2 à 4ppm **Tac** = 100 à 150ppm  
**Stabilisant** = 30 à 50 ppm **Chloramines** inférieure à 0,6ppm  
**ATTENTION** une valeur de chlore et d'un pH déréglée, peut fortement endommager votre revêtement et les équipements de votre piscine et peut être dangereux pour les baigneurs.

### EXEMPLES D'ALERTE KLEREO :

Couleur icône, **Vert** "tout va bien" **Orange** (information par mail)

**Rouge** ( information par mail, nécessite une intervention)

**Noir** (plus d'internet, soit une coupure de courant ou défaut box internet, pas de mail envoyé)

**Minimum bidon Redox ou pH** = bidon vide, remplacer le bidon correspondant

**Minimum Redox ou pH** = suivant la consigne, votre taux de redox est trop faible, cause bidon vide ou la cristallisation du chlore liquide a bouché l'injection (pièce sur le tuyau des refoulements de la piscine) ou le tubing (tuyau de la pompe doseuse à l'injection) il est obligatoire d'inverser les tubing d'injection de chlore et pH une fois par semaine et avant que le chlore se bouche. Si le chlore est bouché, vérifier aussi le tube péristaltique, si il est endommagé, le remplacer. Si le pH est bas, le remonter et ajuster le Tac.

**Maximum Redox ou pH** = suivant la consigne le taux de redox est trop élevé nous contacter, si le pH est trop élevé, cause bidon vide (pH)

**Limite d'injection journalière** = la dose maximale de chlore liquide est atteinte, l'appareil compte le nombre de tour de la pompe doseuse, il est fort probable que l'injection commence à se boucher.

**Sécurisé** = Capteur de débit sur refoulement non détecté coupe la pompe de filtration, vérifier le problème, remettre sur On pour relancer la pompe puis sur Auto. Lavage de filtre à sable mettre sur "On" ou le défaut apparaîtra.

**Marche forcée** = le klereo est sur "On", le remettre sur "Auto" ou la sécurité du débit d'eau est shuntée.

**Lavage de filtre à sable** : mettre le klereo sur "Off", vanne 6 voies sur lavage, mettre klereo sur "On" et pas sur "Auto" car la sécurité du capteur de débit du refoulement arrêtera la pompe. Pour un fonctionnement en filtration toujours mettre le klereo sur "Auto". Remettre le klereo sur "Auto" et l'application sur Manuel marche, pour une collectivité le temps de filtration est de 24h/24h

**N'hésitez pas à nous contacter pour de plus amples informations, Buléo souhaite de bonnes baignades à vos clients !**

Tous les jours, une analyse d'eau est nécessaire, inversez les injections 1 fois par semaine, afin d'éviter le bouchage de l'injection du chlore par cristallisation

Soit sur l'appareil Klereo, les deux tuyaux de droite



Injections vers tuyau de refoulement piscine

Où sur les injections



Si injections ou tuyaux bouchés les remplacer

Option pompe électromagnétique



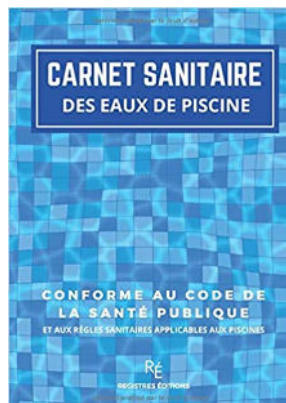
Remplace la pompe doseuse péristaltique du chlore, débit plus important, plus de pression, moins sujet à se boucher, l'inversion des injections et conseillées



Ne pas inverser les tuyaux de gauche, aspirations bidons  
Pas d'aspiration ! Débranchez et recouper le tuyau de 1cm

**Analyse journalière obligatoire** en cas de dérèglement ou doute sur le résultat du pH ou du chlore, prélevez un échantillon d'eau de la piscine et se rendre dans votre magasin Buléo. Une analyse sera réalisée et un ajustement à distance sera effectué.

**Photomètre ou colorimètre obligatoire** pour une analyse en conformité notez les résultats sur un carnet sanitaire



44, av. Roger Salengro 13890 Mouriès - Tél. 04 90 47 56 92 - [contact@buleo.fr](mailto:contact@buleo.fr)

La présente facture est soumise à nos conditions générales de vente visibles sur [www.buleo.fr](http://www.buleo.fr), à la clause pénale, aux intérêts de retard et à la clause de réserve de propriété. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40€. Pénalités de retard = 2% par mois prorata temporis.

SARL au capital de 50.000 € - N° SIRET 423 775 741 00014 - Code APE 4752A - N° TVA Intracom. FR33423775741 - RCS

[www.buleo.fr](http://www.buleo.fr)

Chez Buléo, les avis clients sont contrôlés & certifiés!



lire les avis sur [buleo.fr](http://buleo.fr)

